



---

Présidence : Bulgarie

## 501ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 25 mars 2004

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 13 h 30

2. Présidence : M. I. Petrov

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Grâce et libération de prisonniers en Azerbaïdjan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/239/04), Azerbaïdjan, Présidence

b) *Situation dans la région d'Adjarie de la Géorgie* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/238/04), Géorgie, Présidence

c) *Projet de loi électorale et projet de loi sur les médias au Kazakhstan* : Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/232/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/240/04) (PC.DEL/241/04), Kazakhstan

d) *Condamnation d'une tendance à associer violence et terrorisme à une religion ou à une nationalité* : Turquie (PC.DEL/226/04), Saint-Siège (PC.DEL/228/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/227/04), Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/233/04), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/246/04), Fédération de Russie, Canada, Kazakhstan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Croatie, Présidence

- e) *Affaires du Comité Helsinki de Biélorussie et de M. A. Lebedko en Biélorussie* : Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/231/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/242/04), Norvège, Biélorussie (PC.DEL/245/04)
- f) *Situation des personnes intérieurement déplacées en Ingouchétie (Fédération de Russie)* : Présidence, Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/230/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/236/04), Norvège, Croatie (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie-Monténégro), Fédération de Russie, France
- g) *Situation en Ossétie-du-Sud (Géorgie)* : Fédération de Russie, Géorgie

Point 2 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A ACHGABAT

Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/6/04 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/234/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/244/04), Norvège, Fédération de Russie, Canada, Turkménistan (PC.DEL/225/04 Restr.), Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE  
CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU  
CONFLIT

Présidence, Chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit (PC.FR/8/04 Restr.), Irlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/229/04), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/237/04), Suisse, Canada, Fédération de Russie, Serbie-Monténégro (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie), ex-République yougoslave de Macédoine

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES PRINCIPAUX THEMES ET  
LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA  
DOUZIEME REUNION DU FORUM ECONOMIQUE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 602 (PC.DEC/602) sur les principaux thèmes et les modalités d'organisation de la douzième Réunion du Forum économique ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT  
EN EXERCICE

*Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/24/04 Restr.)* : Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Annonce de la distribution du Rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/77/04 Restr.)* : Secrétaire général
- b) *Prime de risque pour le personnel de la Mission de l'OSCE au Kosovo* : Secrétaire général
- c) *Restrictions de voyage au Kosovo (Serbie-Monténégro)* : Secrétaire général
- d) *Publication du Rapport annuel de l'OSCE* : Secrétaire général
- e) *Avis de vacance du poste de Directeur adjoint du Centre de prévention des conflits* : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence des premiers ministres intitulée « Vers une Europe élargie : le nouvel agenda », tenue à Bratislava les 18 et 19 mars 2004* : Slovaquie
- b) *Projet de décision du Conseil permanent sur la solidarité avec la situation des victimes du terrorisme dans l'espace de l'OSCE* : Espagne (PC.DEL/235/04 Restr.)
- c) *Elections au Parlement européen, devant avoir lieu dans les Etats membres de l'Union européenne du 10 au 13 juin 2004* : Irlande-Union européenne

4. Prochaine séance :

Mardi 30 mars 2004, après la réunion du Comité préparatoire de 15 heures,  
Neuer Saal